ÉTATS DES LIEUX - Studio Non Meublé (Conforme Loi ALUR)

DATE	D'ENTRÉE :	/ /		DATE DE SORTIE : / /			
	_			opriétaire) lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitu-			
	il. Selon l'article	e 3 de la Loi n°89-4	462 du 6 juillet 198	9, l'état des lieux doit porter sur l'ensemble des locaux et équipements on, et dont le locataire a la jouissance exclusive.			
	a asage pr	rvacij meneronies	da contrac de tocaci	on, et done le localaire à la jourssairee exclusive.			
LE BAILLE	UR (OU SO	N MANDAT	AIRE)	LE(S) LOCATAIRES(S)			
CIVILITÉ: Mr Mme				CIVILITÉ: Mr Mme			
NOM/PRÉNO	М			NOM/PRÉNOM			
ADRESSE				ADRESSE (si état des lieux de sortie, mentionner la nouvelle adresse de domiciliation)			
, ID II 2001							
	Electrique	Gaz naturel	Collectif	Autre (merci de l'indiquer)			
Chauffage							
Eau chaude							
Cuisson							
	0			TRICITÉ ET GAZ			
		e et raccordement : adi-vendredi : 9H-19H,		tricité et de gaz = Téléphone : 09 71 00 89 00			
	19	,	,				
	N° COM	IPTEUR ÉLECTRIC	ITÉ :				
	N° COM	IPTEUR GAZ :					
ENT	REE	Bon état	Mauvais état	Commentaires			
Porte							
Mur							
Sol							
Fenêtres vole	ts						
Plafond							
Eclairage et ir	nterrupteurs						
Prises électric	ques						
SALON/S MANGER/O		Bon état	Mauvais état	Commentaires			
Porte							
Mur							
Sol							
Fenêtres vole	ets						
Plafond							
Eclairage et							
interrupteurs							
Prises électric	ques						

CUISINE	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			
Placards et tiroirs			
Robinetterie			
Plaques de cuisson			

CALLE DE DAIN (MC	SDB	et WC	Commentaires
SALLE DE BAIN/WC	Bon état	Mauvais état	
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et			
interrupteurs			
Prises électriques			
Placards et tiroirs			
Robinetterie			
Lavabo			
Baignoire, douche			
Autre			

INVENTAIRES DES MEUBLES	Bon	Mauvais	
INVENTAIRES DES MEOBLES	état	état	Commentaires
Chaises			
Tables (autres)			
Commodes			
Armoires			
Buffets			
Lit/canapé			
Placards			
Lustres / plafonniers			
Lampes / appliques			

EQUIPEMENTS DIVERS	Bon	Mauvais				
EQUIPEIVIENTS DIVERS	état	état	Commentaires			
OBSERVATIONS ET RESERVES ÉVENTUELLES DU LOCATAIRE :						

_

SIGNATURES DES PARTIES

L'état des lieux doit être effectué lors de la remise des clés. Le locataire peut cependant compléter l'état des lieux ultérieurement, à deux occasions :

- Dans les 10 jours qui suivent l'établissement de l'état des lieux pour tout équipement concernant le logement
- Pendant le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des équipements de chauffage

Il appartient au locataire de veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. A ce titre, il doit assurer l'entretiencourant du logement et les menues réparations nécessaires.

A défaut, et sauf s'il est prouvé que la dégradation est due à la vétusté du logement, à une malfaçon ou à un cas de force majeure, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à	, le	/	/	, en	exemplaires originaux, chaque partie
reconnaissant en avoir recu un.					

SIGNATURE DU BAILLEUR

Signature précédée des noms et prénoms, ou dénomination sociale, et de la mention « Certifié exact » :

SIGNATURE DU OU DES LOCATAIRE(S)

Signature précédée des noms et prénoms, et de la mention « Certifié exact ».

(Si le locataire représente d'autres locataires, ajouter la mention « Je me porte fort pour tous les autres titulaires du bail ») :